

Luxembourg, le 11 mai 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

École fondamentale de la rue de Cessange

Instauration définitive de la première zone 30 sur un tronçon de rue étatique à Luxembourg-ville

Ce mardi 11 mai 2021, le Collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Luxembourg a inauguré la première zone 30 km/h aménagée sur un tronçon de voirie étatique à Luxembourg-ville moyennant des mesures constructives devant l'école fondamentale de Cessange.

Instaurée de façon transitoire en 2017, cette limitation de vitesse à 30 km/h sur un tronçon de 100 mètres de la rue de Cessange est dorénavant accompagnée par des aménagements appropriés visant à y apaiser la circulation motorisée et à y sécuriser les flux piétonniers, en particulier ceux des écoliers. Ces mesures ont été réalisées par les Services de la Ville conformément aux critères définis par le ministère de la Mobilité et des Travaux publics pour les voies faisant partie du réseau étatique.

Ainsi, en complément de la signalisation horizontale et verticale, un revêtement coloré a été mis en place, contrastant avec la couleur grise de la chaussée avoisinante et mettant la zone 30, et donc le tronçon sur lequel les conducteurs doivent adapter leur vitesse en conséquence, encore davantage en évidence. Par ailleurs, cette mesure d'apaisement de la circulation s'ajoute aux dispositifs déjà présents, à savoir deux passages pour piétons avec feux lumineux tricolores et deux îlots médians assurant une traversée davantage sécurisée.

Les mesures d'apaisement de la circulation motorisée, notamment autour des établissements scolaires, faisant partie intégrante du concept-piétons de la Ville de Luxembourg, la mise en œuvre d'autres zones 30 km/h sur des tronçons de rues appartenant à l'État est prévue dans les années à venir notamment aux quartiers Cents, Clausen, Hamm et Merl.

Zone 30 km/h

L'instauration de la limitation de vitesse à 30 km/h assure une meilleure sécurité d'une part pour les usagers les plus vulnérables, tels que les piétons et les cyclistes, et d'autre part pour les automobilistes eux-mêmes, qui sont dès lors davantage sensibilisés à une cohabitation avec les autres usagers de la route. En effet, à 30 km/h, la distance d'arrêt est réduite de moitié par rapport à une vitesse de 50 km/h et le champ de vision du conducteur est élargi, ce qui lui permet de mieux percevoir les personnes au bord de la chaussée.

Par ailleurs, la zone 30 km/h permet de réduire le trafic, le bruit et la pollution dans les rues concernées, augmentant sensiblement la qualité de vie des habitants tout en favorisant la cohabitation entre les différents modes de déplacement.

Plus d'informations : [zone30.vdl.lu](https://www.vdl.lu/zone30)

Contact presse :

Patricia Kariger
Communication et relations publiques
Ville de Luxembourg
+352 4796 4136
pkariger@vdl.lu